

# Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE

## 14 et 15 mai, 27, 28 et 29 mai 2024

### Enjeux et objectif global

Formation obligatoire des membres du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

### Public concerné

- Membre du CSE / participant à la CSSCT.

### Prérequis

- Aucun.

## Objectifs pédagogiques

**A l'issue de la formation, les participants seront capables de :**

- Appréhender le contexte général de l'action santé-sécurité au travail
- Connaître le rôle et les responsabilités du représentant du personnel membre du CSE
- Etre capable d'évaluer et d'analyser une situation de travail d'un point de vue santé-sécurité et conditions de travail
- Maîtriser les missions de préventions liées à la mission santé-sécurité de CSE
- Participer activement aux méthodes d'organisation de la prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

## Organisation de la formation

### Outils mobilisés

- Apports théoriques (diaporama dynamique, fiches synthétiques).
- Echanges de pratiques et retours d'expériences avec les stagiaires.
- Vidéos et photos d'illustrations.
- Mise à disposition d'ouvrages (code du travail, brochures INRS, articles de jurisprudence).
- Mise à disposition d'une boîte à outils (trame de document unique et de plan de prévention, recueil des faits suite à accident,...).
- Formation « action » avec application des apprentissages au cas réel de l'entreprise (évaluation des risques, ordre du jour d'une réunion CSE,...) et proposition d'un autodiagnostic santé-sécurité tout au long de la formation.

### Evaluation/validation

- Questionnaire individuel de contrôle des connaissances.
- Synthèse orale en fin de formation pour évaluation en présence du formateur.

- Complétée par une évaluation de la formation et auto-évaluation à chaud effectuées par les stagiaires via un questionnaire d'évaluation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

## Intervenant

Mael Kerdoncuff, consultant formateur QSE.

## Déroulé et Contenu de la formation\*

- JOUR 1 - Accueil des participants, présentation du programme de la journée, tour de table - revue des attentes des participants - positionnement.
- JOUR 1 - Séquence 1 : le contexte et les enjeux de la santé-sécurité au travail.
  - Les repères historiques.
  - Les données chiffrées.
  - Les enjeux de la prévention.
  - La réglementation.
  - Les acteurs de la prévention.
  - Exercice pratique : recherche d'un texte réglementaire dans le code du travail.
- JOUR 1 - Séquence 2 : le CSE.
  - La réglementation.
  - Son rôle et sa composition.
  - La commission santé-sécurité et conditions de travail.
  - Le rôle du référent en matière de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.
  - Ses moyens (financiers, temps dédié, documentation, formation).
  - Les autres acteurs de la prévention (internes et externes).
  - Exercice pratique : cartographie des acteurs de la santé-sécurité.
- JOUR 2 - Séquence 3 : les fondamentaux de la santé-sécurité au travail.
  - La terminologie.
  - Les principes généraux de prévention.
  - Les différentes familles de risques.
  - Danger grave et imminent.
  - Exercice pratique : différenciation des dangers et risques.
- JOUR 2 - Séquence 4 : l'évaluation des risques professionnels.
  - La réglementation.
  - La préparation, l'identification et la classification des risques.
  - L'impact différencié selon les sexes.
  - Le document unique des risques.
  - Le programme de prévention.
  - Exercice pratique : évaluation des risques professionnels liés à une situation de travail.
- JOUR 3 - Séquence 5 : Les différents risques professionnels et la réglementation associée.
  - Les grandes familles de risques professionnels.
  - Les effets sur la santé.
  - La réglementation associée.
  - Les exemples de mesures de prévention et de protection.
  - Focus sur les risques psychosociaux.
  - Danger grave et imminent.
- JOUR 3 - Séquence 6 : les équipements de protection individuels et collectifs.
  - Les équipements de protection collectifs (EPC).
  - Les équipements de protection individuels (EPI).
  - Exercice pratique : comment choisir l'EPI adapté en fonction du risque identifié.
- JOUR 4 - Séquence 7 : les obligations de l'entreprise en matière de santé-sécurité.
  - Les espaces de travail.
  - Les contrôles réglementaires.
  - Les autorisations.
  - Les habilitations.

- Les formations.
- Les plans de prévention.
- Exercice pratique : l'établissement d'un plan de prévention.
- JOUR 4 - Séquence 8 : l'ergonomie et les conditions de travail.
  - La situation de travail et le poste de travail.
  - La tâche et l'activité.
  - Les facteurs environnants.
  - Aménagement et conception des espaces de travail.
  - Exercice pratique : Aménagement et conception d'un espace de travail.
- JOUR 5 - 9 : l'analyse des accidents du travail.
  - Définition et mécanisme de l'accident.
  - La méthode de recherche des causes.
  - Le choix et la mise en oeuvre des actions correctives.
  - Exercice pratique : analyse d'un accident du travail et proposition d'actions correctives.
- JOUR 5 - Séquence 10 : information et communication.
  - Les principaux documents en matière de santé-sécurité au travail.
  - Les consultations dans les entreprises d'au moins 50 salariés.
  - La commission santé-sécurité et conditions de travail.
  - Le programme de prévention.
  - L'égalité professionnelle entre hommes et femmes.
  - La Qualité de Vie au Travail.
  - La prévention des facteurs professionnels la communication et le dialogue social (avec les salariés, avec l'employeur).
  - Exercice pratique : préparation d'un ordre du jour de commission santé-sécurité et conditions de travail.
- JOUR 5 - Evaluation des acquis via la réalisation d'un quizz - Tour de table de fin & bilan de la journée -Evaluation de la formation par les stagiaires.

\*Ces temps pourront être ajustés en fonction des besoins et de la participation du groupe

Délais d'inscription	Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation sous réserve de places disponibles
Effectif	8 à 12 participants **
Mode opératoire	Formation présentielle Si compte tenu du contexte sanitaire actuel, la formation ne pouvait pas se tenir en présentiel, elle aura lieu en distanciel
Lieu de formation	La fédération des entreprises d'insertion Ile de France 12 rue de la Lune 75002 PARIS
Accessibilité	Nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à nous contacter pour envisager des modalités de formation adaptées. Egalement, si vous avez des besoins spécifiques en termes pratique, logistique, pédagogique ...
Contact	contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org 01 42 36 02 35
Nombre de jours	5.00
Horaire journalier	7 h
Coût net de la formation	1200 € / stagiaire pour les adhérents 1500 € / stagiaire pour les non adhérents
Numéro de l'organisme de formation	11752664275
ID Data dock : 0040448	CERTIFICAT QUALIOPi : FRCM21629
SIRET de l'organisme de formation	332 712 603 00064

\*\* L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer l'entreprise et les stagiaires au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation.

## Conditions générales de vente

### I. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables à nos prestations de formation effectuées pour le compte d'un bénéficiaire.

Toute inscription à l'une de nos formations entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

### II. Devis et attestations

Pour chaque formation, nous nous engageons à fournir un devis au bénéficiaire, sur demande de ce dernier.

Les attestations de réalisation sont remises à l'issue de la formation.

### III. Inscriptions

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception.

Une fois la demande de pré-inscriptions traitée, nous enverrons une confirmation d'inscription ainsi que la convention de formation. Le bénéficiaire s'engage à nous retourner cette dernière dûment signée pour acceptation dans les plus brefs délais. Seul le retour de la convention signée valide la participation à la formation.

### IV. Prix et modalités de paiement

Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes, n'étant pas assujettis à la TVA. Ces derniers comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du bénéficiaire.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, par virement ou chèque bancaire libellé à l'ordre de la fédération des entreprises d'insertion Ile de France.

Le bénéficiaire s'engage à régler les frais pédagogiques dans un délai de 3 mois à l'issue de la formation. Nous nous réservons le droit de ne pas donner suite aux demandes d'inscription de bénéficiaires ayant plus de 9 mois de retard de paiement de formations antérieures.

### V. Prise en charge

Si le bénéficiaire souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de :

- Nous préciser les modalités spécifiques de prise en charge lors de l'inscription.
- Nous adresser une copie de l'accord de prise en charge de son OPCO.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le bénéficiaire sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### VI. Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

De notre fait :

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le bénéficiaire au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation. Ce délai pourra être réduit pour cause de force majeure (défaillance du formateur, des transports, des locaux de formation, ainsi que de mauvaises conditions météorologiques).

Dans ce cas, l'ensemble des bénéficiaires seront prévenus par mail ou par téléphone. En cas de report de la formation, ces derniers sont libres de maintenir ou non leur inscription.

Du fait du bénéficiaire :

- En cas de dédit au moins 8 jours ouvrés avant le démarrage de l'action de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la convention.
- En cas de dédit à moins de 8 jours ouvrés du démarrage de l'action de formation, sauf cas de force majeure, nous appliquerons une facturation de 30% du coût total de la formation qui donnera lieu à l'émission d'une facture.
- Toute formation commencée est due en intégralité. En cas d'abandon en cours de formation, nous facturerons la totalité du coût de la formation.

Toute demande d'annulation doit être communiquée par courriel à : [contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org).  
En cas d'exclusion temporaire ou définitive de l'action de formation selon les mentions prévues au règlement intérieur communiqué, l'intégralité du coût de la formation est dû.

## **VII. Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des bénéficiaires. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## **VIII. Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

L'ensemble des programmes, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique) utilisés par nos soins et les formateurs pour assurer les formations ou remis aux bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, les Bénéficiaires s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans notre accord exprès.

## **IX. Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Nous traitons les données à caractère personnel des bénéficiaires, à des fins d'évaluation des acquis et de contrôles éventuels de la DRIEETS Ile de France ou des OPCO (conformément au règlement 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel les concernant, qu'ils peuvent exercer en nous contactant par mail à [contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:contact.idf@lesentreprisesdinsertion.org)).

## **X. Communication**

Le bénéficiaire accepte d'être cité comme client de nos offres de services.

## **XI. Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.